

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

8 avril 2022

et qu'elle a été faite le

8 avril 2022

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 10

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°
DCC2022_04_100

Objet :

Convention de partenariat
2020-2024 pour améliorer
l'accueil du public en Forêt de
Chaux

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 17 mars 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges
à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur Jérôme FASSET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M.
Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie
BENDERITTER **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M.
François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M.
Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY
La Barre : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle
GUILLLOT **Louvatange** : M. Jérôme FASSET **Montmirey-la-
Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin
DAUNE **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M.
Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLON **Ougney** : M.
Cédric IVANES **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M.
Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE **Rans** : M.
Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Rouffange : Mme Aurore PLANCON **Salans** : M. Philippe
SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Sermange** : M. Michel
BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERNON **Thervay** :
M. Stéphane ECARNOT **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS
Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : **Our** : M. Didier VUILLIN

Absents excusés : **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie
NIALON **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **Monteplain** : M. Luc
BEJEAN **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude
THABARD **Orchamps** : Mme Lucette NAEGELLEN **Ranchot** : M.
Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Saligney** : M.
Gilbert LAVRY

Secrétaire de séance : M. Michel BENESSIANO

Procurations de vote :

Mandants : **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER **Offlanges** : M. Jean-Claude
THABARD **Orchamps** : Mme Lucette NAEGELLEN **Ranchot** : M.
Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Saligney** : M.
Gilbert LAVRY

Mandataires : **Fraisans** : M. Dominique JOLY, Mme Marie-Anne
LONGY **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Montmirey-le-
Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE
Ranchot : Mme Séverine DEVILLE **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA
Pagny : M. Michel GANET

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h09
et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

CONVENTION DE PARTENARIAT 2020-2024 POUR AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET DE CHAUX

Le massif forestier de Chaux (22.000 ha) constitue un espace naturel emblématique et stratégique. Il faut y organiser la présence du public (locaux et touristes), sans compromettre la préservation de l'environnement et la ressource en bois.

Or, les équipements réalisés au fil des années ne sont plus toujours adaptés aux attentes.

C'est pourquoi, le Pays Dolois - Pays de Pasteur a piloté un travail entre le Grand Dole, la Communauté de communes du Val d'Amour, la Communauté de Communes Jura Nord et l'ONF.

Conscients de l'intérêt de coordonner leurs efforts pour protéger et renforcer l'attractivité du massif, ces partenaires ont formalisé une convention d'une durée de 5 ans (2022-2026).

Leur objectif partagé est de concilier la protection des milieux naturels, la cohabitation de différentes activités (production sylvicole, activités cynégétiques, ...) tout en améliorant les conditions d'accueil, d'agrément et de détente du grand public (promenades, circulations douces, informations sur la nature, sensibilisation à l'environnement...).

La convention jointe au présent rapport détaille la participation financière de chaque partenaire ainsi que l'échelonnement prévu des travaux sur les 5 ans. L'ensemble de l'opération est estimé à 448.600 euros HT d'investissement dont 276.050 à la charge du Grand Dole. En outre, 350.000 euros HT seront mobilisés pour entretenir les 50km de voirie ouverte à la circulation publique dont 200.000 euros par l'ONF.

Le programme d'actions se décline en 6 fiches jointes au présent rapport :

1. Rénovation et amélioration des équipements d'accueil sur la zone ouest du Massif (parcs animaliers, sentier de détente ludique et sportive, sentier thématique de la Corne des Epis-siers).
2. Réhabilitation de l'accueil et de la signalétique sur les portes d'entrée secondaires du massif de Chaux.
3. Renforcement de l'unité de territoire « Forêt de Chaux ».
4. Matérialisation du plan de circulation routière intra-forestière (amélioration de l'information, sécurisation).
5. Développement d'actions ciblées dans le domaine de l'environnement (passerelle des scouts, renaturation de la Clauge).
6. Réfection généralisée de la voirie ouverte à la circulation.

La convention prend acte des travaux prévus pour l'aménagement, le développement et la promotion des Baraques du 14 pilotés par l'association des Villages de Chaux, qui s'inscrivent dans la dynamique voulue par les signataires.

De même, elle pourra faire l'objet d'un prolongement lorsque la nouvelle politique régionale d'accompagnement des territoires sera adoptée, en particulier pour aménager de nouvelles boucles cyclotouristiques dans le massif.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de partenariat 2022-2026 pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chaux ainsi que les 6 fiches « action » qui lui sont jointes ;
- APPROUVE les termes de ladite convention et desdites fiches « action » ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSENET

A blue ink signature of Gérome Fassenet is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" and "JURA NORD" around a central emblem.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE



**CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2026
POUR AMELIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC
EN FORET DE CHAUX**

Entre

L'Association Pays Dolois – Pays de Pasteur, dont le siège est Place de l'Europe 39100 DOLE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie SERMIER, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 14 Mars 2022.

ayant mandat de :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD), dont le siège est Place de l'Europe BP 458 39109 DOLE Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE,

La Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA), dont le siège est 52, Grande Rue 39380 CHAMBLAY, représentée par son Président, Monsieur Etienne ROUGEAUX,

La Communauté de Communes Jura Nord (CCJN), dont le siège est 1, rue du tissage 39700 DAMPIERRE, représentée par son Président, Monsieur GÉRÔME FASSETNET

et

L'Office National des Forêts (ONF) dont le siège est 2 avenue de Saint-Mandé 75570 Paris (12) représenté par le Directeur de l'Agence Territoriale du Jura, Monsieur Florent DUBOSCLARD

Il est convenu ce qui suit :

Introduction

Le massif forestier de Chaux (22 000 ha) constitue par sa situation proche des agglomérations de Dole et Besançon un espace naturel particulièrement riche écologiquement et attractif pour le public. Pour répondre à la demande sociale sans compromettre son rôle écologique et de production de bois, l'organisation de l'accueil du public est indispensable.

Les équipements touristiques réalisés en forêt depuis de nombreuses années avec l'aide des différentes collectivités locales (communautés de communes et d'agglomération, communes, conseil départemental) représentent un potentiel important et varié répondant aux usages demandés par le public mais sont maintenant relativement vétustes.

Conscient de l'intérêt et de la nécessité d'unir leurs efforts pour augmenter l'attractivité touristique du massif, les parties signataires ont décidé de renouveler leur partenariat et de le formaliser par une convention cadre d'une durée de 5 ans (2022-2026) afin de moderniser les équipements d'accueil en forêt de Chaux (parties domaniales et communales selon leur implantation) et améliorer l'accueil du public dans ce massif.

Un schéma d'accueil du public, élaboré par l'ONF entre 2014 et 2017, décline à partir d'un diagnostic du territoire, les actions à mener pour améliorer l'accueil en forêt de Chaux. Ce schéma a servi de base à l'élaboration de la présente convention.

Article 1 : OBJET

Protection des milieux naturels, sensibilisation à l'environnement et valorisation du patrimoine naturel sont au cœur des préoccupations et des actions des collectivités et de l'ONF.

Dans cette forêt façonnée par une gestion très ancienne, il convient de maintenir les différentes activités (production sylvicole, activités cynégétiques, amélioration de la biodiversité) tout en améliorant les potentialités du milieu pour l'agrément et la détente des populations locales et touristiques (promenades, circulations douces) et la connaissance de la nature. Il convient aussi d'assurer la maintenance, le renouvellement ou le développement raisonné des équipements d'accueil du public existants.

Les travaux envisagés pour améliorer l'accueil en forêt devront aussi permettre de protéger la faune et la flore en offrant un cadre naturel préservé en cohérence avec le schéma d'accueil établi.

Enfin, il s'agira également d'assurer une information mutuelle sur les données géographiques concernant les itinéraires (échanges de données numérisées).

Dans ce contexte, la convention a pour objet d'affirmer le partenariat entre les signataires qui partagent un projet commun et qui manifestent ainsi leur volonté de s'impliquer ensemble dans la réalisation de diverses opérations permettant d'améliorer l'accueil du public et l'attractivité du massif de Chaux.

Pour ce faire, la convention prévoit pour les cinq ans à venir les actions à mener sur le territoire de la forêt de Chaux. Elle se décline selon les grands axes de développement partagés par les signataires.

Article 1 bis : MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Le présent contrat a pour objet de définir pour la période 2022-2026 les objectifs stratégiques et opérationnels visés pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chaux.

Il détaille les actions et moyens qui seront mis en place par les signataires. Il précise également les engagements de chacun d'eux.

Le portage administratif est effectué par le Pays Dolois – Pays de Pasteur.

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile au Pays Dolois – Pays de Pasteur.

La maîtrise d'ouvrage revient à chaque EPCI concerné ou à l'ONF. Les maîtres d'ouvrage des actions programmées sont pilotes de leurs actions. Ils sont seuls responsables du dépôt et du suivi de leurs éventuelles demandes de subvention, par exemple auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et du Conseil départemental du Jura. Ils tiendront régulièrement informés les différents partenaires concernés de l'avancement de leurs actions.

Article 2 : PROGRAMME D'ACTION SUR 5 ANS

Article 2.1 Nature et localisation des aménagements à rénover ou à développer

Afin de pérenniser et développer les équipements présents en forêt, les cosignataires de cette convention financent la mise en œuvre du programme pluriannuel selon la répartition détaillée ci-après.

Le programme porte sur la gestion (création, entretien...) des équipements ci-dessous (liste détaillée en annexe) :

- Rénovation et amélioration des équipements d'accueil du public sur la zone ouest du massif (parcs animaliers, sentier de détente ludique et sportive, sentier thématique de la Corne des Epissiers),
- Renforcement de l'unité de territoire "forêt de Chaux" avec la mise en œuvre d'une signalétique d'entrée,
- Renforcement et amélioration des liaisons routières intraforestières ouvertes à la circulation publique (amélioration de l'accueil du public, circulation sécurisée),
- Renforcement de l'accueil et de la signalétique sur les portes d'entrée secondaires du massif de Chaux (site de Falletans, sentier des vieux fays à Arc et Senans, site de la fontaine Lecomte),
- Développement d'actions ciblées dans le domaine de l'environnement (passerelle des scouts dans le cadre de la renaturation de la rivière « la Clauge »).

La liste est susceptible d'évoluer en quantité et en qualité au fur et à mesure des investissements réalisés.

Les montants prévisionnels des programmes qui suivent sont élaborés pour une durée de 5 ans. Ils n'intègrent donc pas une part d'imprévu et d'inflation. Si toutefois le besoin apparaît de modifier ces montants, notamment pour tenir compte de l'évolution des quantités travaillées ou du coût de la vie, un avenant à la convention pourrait être établi. Le détail des opérations développées sur les territoires des EPCI signataires est le suivant :

INVESTISSEMENT PAR TERRITOIRE Nature de l'opération	Territoire CAGD	Territoire CCVA	Territoire CCJN	Montant total estimé (en €HT)
1) Rénovation et amélioration des équipements d'accueil sur la zone ouest du massif (parcs animaliers, sentier de détente ludique et sportive, sentier thématique de la Corne des Epissiers)	292 600 €			292 600 €
2) Réhabilitation de l'accueil et de la signalétique sur les portes d'entrée secondaires du massif de Chaux (site de Falletans, sentier des vieux fays à Arc et Senans, site de la fontaine Lecomte)	8 000 €	10 000 €		18 000 €
3) Renforcement de l'unité de territoire "forêt de Chaux" avec la mise en œuvre d'une signalétique d'entrée	8 000 €	5 000 €	5 000 €	18 000 €
4) Matérialisation du plan de circulation routière intra-forestière (routes ouvertes à la circulation publique (amélioration de l'accueil du public, circulation sécurisée en lien avec les boucles cyclo, signalisation routière)	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €
5) Développement d'actions ciblées dans le domaine de l'environnement (passerelle des scouts dans le cadre de la renaturation de la rivière « la Clauge »)		45 000 €		45 000 €
Totaux Investissement	333 600 €	85 000 €	30 000 €	448 600 €

Voirie - réfection généralisée Nature de l'opération	Territoire CAGD	Territoire CCVA	Territoire CCJN	Montant estimé (en €HT)
6) Réfection généralisée sur la période de la convention (5 ans) de la voirie ouverte à la circulation (hors participation ONF : 200 k€)	50 000 €	50 000 €	50 000 €	150 000 €

Ce budget a été établi dans le cadre d'investissements réguliers faits par ailleurs qui permettent de limiter les travaux d'entretien pour les sites vieillissants.

Des travaux de maintenance seront à prévoir par la suite sur les ouvrages réalisés. On entend par maintenance tous les travaux permettant à un ouvrage existant d'assurer sa fonction dans des conditions de sécurité optimales. L'ONF, maître d'ouvrage des équipements en forêt domaniale, donnera toujours la priorité à la sécurisation des équipements. A défaut de réparation ou de remplacement, un ouvrage dangereux sera retiré.

Article 2.2 Répartition des financements

Chaque projet d'investissement pour l'accueil du public détaillé dans cette convention et ses annexes est issu d'une concertation entre les collectivités et l'ONF menée dans le cadre du schéma d'accueil.

La répartition des financements de chaque cosignataire sera la suivante :

INVESTISSEMENT Nature de l'opération	Montant total estimé (en €HT)	CAGD	CCVA	CCJN	ONF
1) Rénovation et amélioration des équipements d'accueil sur la zone ouest du massif (parcs animaliers, sentier de détente ludique et sportive, sentier thématique de la Corne des Epissiers)	292 600	245 600 84%			47 000 16%
2) Réhabilitation de l'accueil et de la signalétique sur les portes d'entrée secondaires du massif de Chaux (site de Falletans, sentier des vieux fays à Arc et Senans, site de la fontaine Lecomte)	18 000	7 200 40%	7 200 40%		3 600 20%
3) Renforcement de l'unité de territoire "forêt de Chaux" avec la mise en œuvre d'une signalétique d'entrée	18 000	4 500 25%	4 500 25%	4 500 25%	4 500 25%
4) Matérialisation du plan de circulation routière intra-forestière (routes ouvertes à la circulation publique (amélioration de l'accueil du public, circulation sécurisée en lien avec les boucles cyclo, signalisation routière)	75 000	18 750 25%	18 750 25%	18 750 25%	18 750 25%
5) Développement d'actions ciblées dans le domaine de l'environnement (passerelle des scouts) dans le cadre de la renaturation de la Clauge.	45 000 (29 k€ en recherche de financement)		7 000 15 %		9 000 20 %
Total investissement estimé :	448 600	276 050	37 450	23 250	82 850

Financement complémentaire (agence de l'eau RMC) : 20 000 €

Voirie - réfection généralisée Nature de l'opération	Montant total estimé (en €HT)	CAGD	CCVA	CCJN	ONF
6) Réfection généralisée sur la période de la convention (5 ans) de la voirie ouverte à la circulation (longueur totale 50km – réfection généralisée annuelle de 1/10 ^{ème} du linéaire total) – 70 000€/an sur 5 ans	350 000	50 000 14,3%	50 000 14,3%	50 000 14,3%	200 000 57,2%

Article 2.3 Protéger le milieu naturel

L'ONF et les collectivités partagent la volonté de protéger le milieu naturel. Ils s'engagent à s'informer mutuellement des projets sur la forêt de Chaux.

Article 2.4 Amélioration des connaissances et partage de données

L'ONF et les collectivités s'engagent à échanger sur leurs études et travaux en cours en forêt de Chaux avec l'objectif d'améliorer l'état des connaissances. L'ONF et les collectivités partagent leurs données SIG sur sollicitations.

Article 2.5 Communication

Les collectivités s'engagent à mentionner, lors de toute communication, concernant des projets communs, la participation de l'ONF et des différents financeurs. De même toute communication de projets communs réalisée par l'ONF mentionnera la participation des collectivités.

Le fond et la forme des panneaux d'information installés en forêt domaniale et en forêt communale devront être validés par l'ONF et les collectivités.

Article 3 : MISSIONS DES EPCI

Les EPCI assureront la maîtrise d'ouvrage (convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'ONF) des travaux suivants à réaliser sur leur territoire :

- Rénovation et amélioration du sentier thématique de la Corne des Epissiers (FC d'AZANS).

Ils s'engagent à financer les travaux prévus à l'article 2.1. Ce financement se fera sous forme de subventions de la part des collectivités au maître d'ouvrage selon le plan de financement validé par les cosignataires de cette convention.

Article 4 : MISSIONS DE L'ONF

L'ONF pourra assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants situés en forêt domaniale :

- Rénovation et amélioration des équipements d'accueil sur la zone ouest du massif (parcs animaliers, sentier de détente ludique et sportive).
- Réhabilitation de l'accueil et de la signalétique sur les portes d'entrée secondaires du massif de Chaux (site de Falletans, site de la fontaine Lecomte).
- Développement d'actions ciblées dans le domaine de l'environnement (passerelle des scouts dans le cadre de la renaturation de la rivière « la Clauge »).
- Renforcement de l'unité de territoire "forêt de Chaux" avec la mise en œuvre d'une signalétique d'entrée.

L'ONF pourra dans la mesure de ses moyens et compétences rechercher d'autres financeurs (mécénat), préparer les dossiers et mettre à disposition ses moyens matériels et humains aux côtés du maître d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des projets d'accueil du public.

L'ONF mettra en œuvre les travaux d'entretien prévus à la présente convention, avec les moyens financiers prévus dans la présente convention selon les engagements de chaque collectivité signataire.

Article 5 : PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX

Les tranches annuelles des travaux sont définies de façon indicative dans le tableau ci-après, en fonction des priorités techniques et touristiques identifiées par les cosignataires de la convention.

INVESTISSEMENT Nature de l'opération	Montant total estimé (en €HT)	2022	2023	2024	2025	2026
Rénovation et amélioration des équipements d'accueil sur la zone ouest du massif (parcs animaliers, sentier de détente ludique et sportive, sentier thématique de la Corne des Epissiers)	292 600	118 600	174 000			
Réhabilitation de l'accueil et de la signalétique sur les portes d'entrée secondaires du massif de Chaux (site de Failletans, sentier des vieux fays à Arc et Senans, site de la fontaine Lecomte)	18 000				18 000	
Renforcement de l'unité de territoire "forêt de Chaux" avec la mise en œuvre d'une signalétique d'entrée	18 000					18 000
Matérialisation du plan de circulation routière intra-forestière (routes ouvertes à la circulation publique (amélioration de l'accueil du public, circulation sécurisée en lien avec les boucles cyclo, signalisation routière)	75 000			25 000	25 000	25 000
Développement d'actions ciblées dans le domaine de l'environnement (passerelle des scouts dans le cadre de la renaturation de la rivière « la Clauge »)	45 000		45 000			
Total projets estimatifs	448 600	118 600	219 000	25 000	43 000	43 000

Voirie - réfection généralisée Nature de l'opération	Montant total estimé (en €HT)	2022	2023	2024	2025	2026
Réfection généralisée sur la période de la convention (5 ans) de la voirie ouverte à la circulation (hors participation ONF : 200 k€)	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000

Un programme des travaux sera établi chaque année par les maîtres d'ouvrage conformément aux termes de cette convention et le cas échéant actualisé afin de tenir compte d'éventuelles urgences associées à la gestion des équipements en place et à l'accueil du public. Il sera présenté aux partenaires lors du dernier trimestre de l'année n-1.

Les signataires conviennent de manière expresse que la conception de la totalité des projets sera validée par les parties (localisation, type d'équipement, caractéristiques techniques dont charte graphique), des adaptations et ajustements pouvant, à cette occasion, être envisagés d'un commun accord en fonction des possibilités financières.

Article 6 : RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE D'OEUVRE

La présente convention, ainsi que chaque éventuelle convention annuelle confiant aux EPCI du Pays Dolois la mission de maîtrise d'œuvre déléguée pour les travaux réalisés en forêt domaniale de Chaux, est conclue suivant son engagement à répondre aux conditions suivantes :

En tant qu'intervenant dans une forêt domaniale que l'Etat a confiée en gestion à l'ONF (art L 121-2 du code forestier), il est indispensable :

- d'une part, que les actions à mener se fassent dans le respect des prescriptions de l'aménagement forestier en vigueur (art L 133-1 CF). En particulier les équipements ne pourront en aucun cas empêcher la desserte forestière et le défruitement des parcelles.
- et d'autre part, que le choix des équipements se fasse en cohérence avec la politique d'accueil du public en particulier en préservant l'harmonie graphique et la parfaite cohérence entre les mobiliers utilisés.

Le maître d'œuvre désigné par chaque EPCI pour les prestations expressément listées à l'article 3, sera responsable des sinistres pouvant survenir de son propre fait lors de la réalisation des chantiers inhérents à ces opérations et prestations.

De son côté, l'ONF reconnaît supporter la responsabilité des sinistres qui lui seraient personnellement imputables à raison de ses interventions prévues à l'article 4.

Chaque EPCI veille en conséquence à prévoir toutes clauses pour imposer à ses prestataires les prescriptions techniques et administratives utiles et nécessaires pour respecter le milieu naturel et les peuplements forestiers.

Chaque EPCI informe l'ONF de la date prévue pour le commencement des opérations, de l'évolution de ses chantiers et lui signale dans les meilleurs délais tous incidents et difficultés rencontrés.

Chaque EPCI assume la responsabilité de réceptionner la part des prestations relevant de son intervention. Il en informe l'ONF qui est invité à participer aux opérations.

Article 7 : PILOTAGE DU PROJET

Un comité de pilotage de la convention sera établi, comprenant a minima un représentant de chaque partie signataire de la présente convention. Ce COPIL se réunira à l'initiative des maîtres d'ouvrage une ou plusieurs fois si nécessaire par an, pour définir et valider le programme de travaux, échanger sur les chantiers et les réceptionner.

L'ajout de nouvelles actions à la démarche globale sera envisagé dès lors que les différents partenaires financiers, actuels et/ou nouveaux, en exprimeront la volonté. Ces compléments seront alors formalisés ultérieurement, par voie d'avenant ou de convention complémentaire.

L'ONF s'engage à transmettre toutes les données SIG relatives aux travaux pouvant intéresser les collectivités.

Article 8 : MODALITÉS DE REGLEMENT

Les cosignataires procéderont au versement de leur concours au maître d'ouvrage concernés par les travaux dans les conditions suivantes :

- Par un acompte de 20% à la notification des marchés ;
- Le solde du montant des travaux effectués sera versé à la réception des travaux sur présentation de la demande de versement du maître d'ouvrage.

Article 9 : DURÉE D'APPLICATION

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature.

Les parties signataires conviennent d'un commun accord de se rencontrer au plus tard six mois avant sa date d'expiration de manière à faire un bilan global des conditions d'exécution et de suivi de la convention et envisager les suites éventuelles à lui donner.

Article 10 : MODIFICATION ET RÉSILIATION

Toute modification significative de la présente convention ou d'une des opérations énumérées dans les fiches actions jointes en annexe ne pourra résulter que d'un document écrit rédigé sous forme d'avenant.

En cas de bouleversement de l'économie générale de la présente convention, consécutif à un changement de fait ou de droit, une renégociation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties signataires sera mise en œuvre.

Les parties signataires peuvent solliciter la résiliation de la présente convention au plus tard le 1er juin de l'année N, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résiliation entrera en vigueur le 1er janvier de l'année N+1, mais toutes les opérations d'investissement engagées en concertation au cours de l'année N seront conduites à leur terme dans les conditions prévues par la présente convention ou ses éventuels avenants.

Article 11 : LITIGES

En cas de difficultés ou litiges survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention, l'ensemble des parties signataires s'engagent conjointement à adopter un état d'esprit sincère et loyal pour œuvrer en véritables partenaires à la recherche prioritaire d'une solution amiable.

Ils s'engagent pareillement, en cas de litige sérieux, à chercher à régler celui-ci par voie transactionnelle plutôt que par l'engagement d'une action en justice.

La présente convention est établie en cinq exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à , le

Le Président
du Pays Dolois – Pays de Pasteur

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Doie

Jean Marie SERMIER

Jean-Pascal FICHÈRE

Le Président
de la Communauté de Communes
du Val d'Amour

Le Président
de la Communauté de Communes
Jura Nord

Etienne ROUGEAUX

Gérôme FASSET

Le Directeur d'Agence
de l'Office National des Forêts

Florent DUBOSCLARD

FICHE ACTION 1

Aménager et moderniser les équipements d'accueil sur la zone ouest du massif de Chaux, porte d'entrée forestière de l'itinéraire de l'échappée Jurassienne.

1 - Objectifs

Recentrer et améliorer l'offre d'accueil majeure sur les sites retenus comme prioritaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. **Développer la complémentarité et la connexion des sites pour promouvoir l'itinérance touristique en s'appuyant sur l'itinéraire de l'échappée Jurassienne et des nouvelles boucles cyclotourisme forestières (fiche action N°2) qui seront reliées à la voie verte GREVY.**

2 - Sites retenus

Sites principaux :

- Parcs animaliers de la Sauline (porte d'entrée forestière de l'échappée jurassienne)
- Sentier de la Corne des Epissiers (variante forestière de l'échappée jurassienne)
- Sentier de détente (espace de détente et d'entretien physique pour tous en tout temps)

Site secondaire :

- Aire de Falletans (connexion aux boucles cyclotourisme)

3 - Programme d'actions

Pour l'ensemble des sites, les actions s'articuleront autour de 3 axes :

- Consolider le fonctionnement des sites pour assurer leur pérennité
- Améliorer les conditions d'accueil et de découverte
- Développer l'attractivité (PMR) et compléter l'offre d'accueil existante (interconnexion des sites).

Parcs animaliers de la Sauline (porte d'entrée forestière de l'échappée jurassienne)

- Modernisation du site d'accueil : aménagement des espaces avec de nouveaux ateliers, rénovation de la signalétique et d'une partie des parcs de vision,
- Réorganisation des stationnements pour les véhicules et sécurisation des déplacements piétons et cycles aux abords de la chaussée,
- Création de 2 sentiers et accueil PMR.

Sentier de la Corne des Epissiers (variante forestière de l'échappée jurassienne)

- Création d'un cheminement piéton en forêt accessible tout temps,
- Au bout de ce cheminement, aménagement d'un point de vue sur la collégiale de Dole (point de départ emblématique de l'échappée jurassienne).
- modernisation de l'observatoire de la Corne des Epissiers, du sentier de découverte et de ses équipements.

Sentier de détente (espace de détente et d'entretien physique pour tous en tout temps)

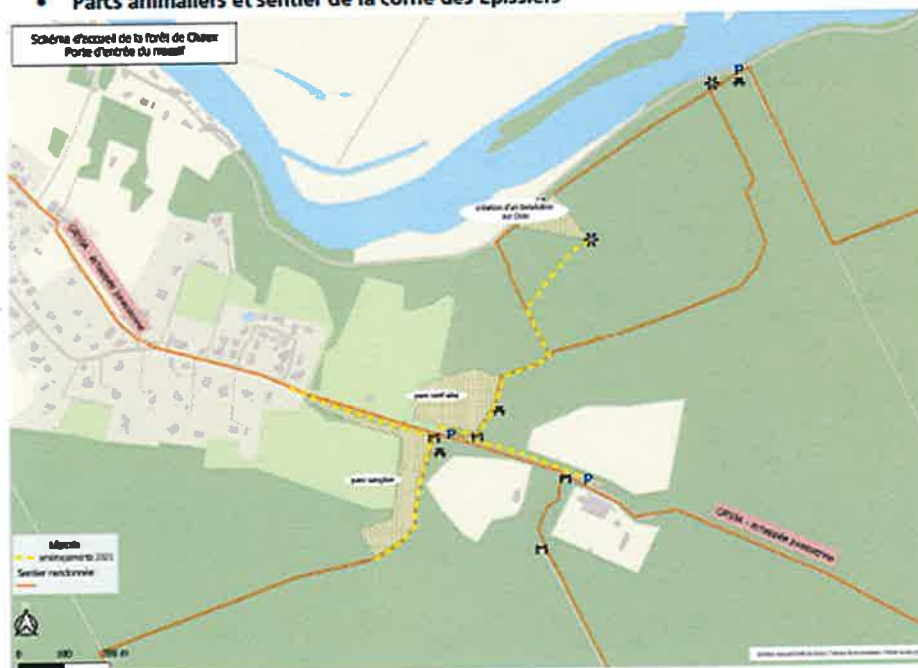
- modernisation du site d'accueil : séparation piétons et véhicules, aménagement des espaces (dont PMR)
- Réorganisation des stationnements pour les véhicules et sécurisation des déplacements piétons et cycles aux abords de la chaussée.
-

4 : cartes de localisation des travaux

• Connexion entre les sites



• Parcs animaliers et sentier de la cornue des Epissiers



Simulations 2D et 3D de l'accueil des parcs animaliers – porte d'entrée échappée Jurassienne.



Fiche action 1 - Porte d'entrée forestière de l'itinéraire de l'échappée Jurassienne

• Sentier de détente



Simulations 2D et 3D des aménagements et des équipements de l'accueil du sentier de détente.





Fiche action 1 - Porte d'entrée forestière de l'itinéraire de l'échappée Jurassienne

5 : Investissements prévisionnels - synthèse

équipements d'accueil - Zone Ouest du Massif - Porte d'entrée ÉCHAPPEE JURASSIENNE		territoire EPCI concerné			
		CAGD	CCVA	CCIN	total
234 000	Parcs animaliers de la Sauline (FD CHAUX - FC AZANS) - porte d'entrée échappée jurassienne				
	Modernisation du site : accueil, stationnement, création accès et accueil PMR	129 500			129 500
	Liaison piétonne/vélo entre entrée de forêt et la centre équestre	58 600			58 600
	Sentier Corne des EPISSIERS (FC AZANS) - variante forestière de l'échappée jurassienne				
	Modernisation du sentier actuel et création d'un sentier pour tous en tout temps (600ml)	58 000			58 000
	Sentier de détente (FD CHAUX) - espace de détente et d'entretien physique pour tous en tout temps				
	Modernisation du site : accueil, stationnement, * (sans réfection généralisée du sentier)	38 500			38 500
	Liaison cyclable ou piétonne depuis RD 7 (1750 ml) - à l'étude attente chiffrage (40 k€ à 80 k€ ?)	.			
	Entrée secondaire - aire de FALLETANS (connexion aux boucles cyclotourisme)	8 000			8 000
		292 600	.	.	292 600

* 88,5 k€ si réfection généralisée (+50 k€)

** cession à Dole de la RF près gaudard appartenant à l'Etat ?

6 : Investissements prévisionnels - Détails des coûts

Répartition des investissements par territoire

	Priorités arrêtées par le Grand Dole					
1 - SECTEUR SAULINE – SENTIER AZANS - Porte d'entrée Ouest de l'échappée Jurassienne	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total	
INVESTISSEMENTS	139 600	44 000	2 000	60 900	246 100	
Modernisation de la signalétique et du mobilier d'accueil et de découverte						
Dépose et évacuation des équipements obsolètes	3 000				12 000	
Panneau Accueil 3 volets : Offre d'accueil en Forêt de Chaux - Offre d'accueil du site - Historique forêt de Chaux - TOTEM d'accueil porte d'entrée "échappée Jurassienne"	3 000					
Cache conteneur poubelle	1 000					
Création espace "pique-nique" accessible PMR X 2 (mixité PMR/traditionnel)	5 000					
Aménagement des stationnements (vélos, voitures et bus)						
Remise en forme et agrandissements des parkings existants y compris fossés assainissement: Côté enclos cerfs Sika majoritairement et côté enclos sangliers	18 000				22 000	
Mise en place d'un range vélos (5 vélos)	1 000					
Mise en place d'un passage piéton traversée de route (marquage sol)	FAIT					
Mise en place d'un plateau ralentisseur	FAIT					
Remplacement barrière forestière FC Dole Azans - accès sentier corne épissiers	1 500					
Remplacement barrière forestière accès parc sanglier et zone technique	1 500					
Consolidation Parc Animalier de la Sauline et ses abords						
Construction abri pour cerfs Sika				15 000	50 000	
Mise en place pupitres pédagogiques (Présentation cerf sika et sanglier)	3 000					
Promenade des cerfs Sika PMR (150 mètres environ) : aménagement d'un cheminement piéton accessible aux PMR le long de l'enclos (1,6 m de large)	16 000					
Promenade des sangliers PMR Boucle (150 mètres environ) : aménagement d'un cheminement piéton accessible aux PMR le long de l'enclos (1,6 m de large)	16 000					
Cheminement piéton depuis Dole jusqu'au centre équestre puis sentier de détente						
Création d'un cheminement piéton empierré accessible par tous temps (1,6 m de large) : du lotissement au parking : 220 ml	23 875				64 900	
Création d'un cheminement piéton empierré accessible par tous temps (1,6 m de large) : du parking au centre équestre : 320 ml	34 725					
Création d'un cheminement piéton empierré accessible par tous temps (150 ml - 3,5 m de large) : liaison vers RF Marmet + barrière forestière				6 300		
Aménagement du sentier de la Corne des Epissiers (accès aux points de vue) et Réhabilitation du Sentier découverte de Dole Azans - variante forestière de l'échappée Jurassienne						
Création d'un cheminement piéton empierré accessible par tous temps (2 m de large et 550 ml avec un dénivelé max de 3 mètres) jusqu'au point de vue à créer (50 ml communs à la Promenade des cerfs Sika).		35 000			58 000	
Création de 2 aires découvertes avec aires de repos (banc)		6 000				
Aménagement d'un nouveau point de vue sur Dole collégiale : Table de lecture de paysage + Banc ou miséricorde - Point selfie du départ échappée Jurassienne		3 000				
Sentier de découverte de Dole Azans (partie en terrain naturel) : restauration, adaptation du tracé et implantation de pupitres thématiques (base 10 unités)	8 000					
Réhabilitation de l'Observatoire de la Corne des Epissiers (observatoire oiseaux migrants) : Pupitre pédagogique de reconnaissance des oiseaux de passage et présents sur le site + Garde-corps + Banc ou miséricorde	4 000					
Totem d'accueil Promenade de la Corne des Epissiers & Sentier de découverte			2 000			
Création d'un sentier ludique de la Sauline avec mare pédagogique						
Installation de 4 ateliers ludiques thématiques avec aires de repos				8 000	39 200	
Mise en place de deux bornes botaniques (Tulipier de Virginie, Chêne rouge d'Amérique)				700		
Création d'une mare pédagogique avec ponton d'observation (20 x 10 m)				4 000		
Promenade des sangliers PMR Boucle (200 mètres environ) : Prolongement cheminement piéton accessible aux PMR le long de l'enclos sangliers (2 m de large) accès jusqu'à la mare pédagogique				25 000		
Totem d'accueil Sentier ludique de la Sauline				1 500		

SYNTHESE secteur parc animalier de la Sauline et sentier de la corne des Epissiers	Investissements
1/ Modernisation des équipements : parcs animaliers + cheminement + stationnement-inclus PMR	246 100
2/ Liaison cheminement forêt d'Azans + belvédère (dont PMR) + circuit Azans	
3/ Aménagement jonction piétonne depuis rue du Bizard jusque centre équestre + liaison RF Marmet.	
4/ Equipements pédagogiques (signalétique + mare + mobilier spécifique)	

2 - SECTEUR SENTIER DÉTENTE (sans réfection généralisée)	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
INVESTISSEMENTS	18 500	6 000	-	14 000	38 500
Modernisation de l'accueil et des espaces de stationnement (vélos, voitures et bus)					
Dépose et évacuation équipements les plus obsolètes du site	1 000				13 000
extension aire de stationnement en cellules de 2 véhicules maxi de long de la RF du Grand Contour en amont du sentier 40 m x 10 m soit 400 m² - Y compris fossés assainissement	5 000				
extension aire de stationnement en cellule de 2 véhicules maxi de long de la RF du chien pendu 40 m x 10 m soit 400 m² - Y compris fossés assainissement	5 000				
Mise en place d'un range vélos (5 vélos)	1 000				
Mise en place d'un passage piéton traversée de route (marquage sol)	FAIT				
Ateliers d'étiement et de détente	1 000				
Création d'une liaison piétonne et cyclable depuis RD7 jusqu'au parking du sentier sur 1750 m				à l'étude	
Espace accueil Forêt de Chaux – Porte d'entrée Forêt de Chaux					
Remise en forme de l'aire empierrée existante – Zone technique identifiée	1 500				9 500
Panneau Accueil 3 volets : Offre d'accueil en Forêt de Chaux - Offre d'accueil du site - Historique forêt de Chaux	3 000				
Cache conteneur poubelle	1 000				
Abri bois avec banc pour permettre aux usagers de se changer en cas de pluie. Nature de l'abri à redéfinir				4 000	
Espaces "pique-nique" avec aire empierrée					
Création de 2 espaces "pique-nique" (mixité PMR/traditionnel). Un au sentier et l'autre sur le parking du chien pendu		6 000			6 000
Sécurité des usagers					
Mise en œuvre de systèmes de ralentissement à étudier (type écluse)				10 000	10 000

3 - ENTREE SECONDAIRE - AIRE DE FALLEYANS 2ème Colonne RF GRAND CONTOUR	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
INVESTISSEMENTS	-	-	-	8 000	8 000
Dépose et évacuation des équipements obsolètes				1 000	8 000
Panneau Accueil 3 volets : Offre d'accueil en Forêt de Chaux - Offre d'accueil du site - Historique forêt de Chaux				3 000	
Création de l'espace accueil : remise en forme de l'aire empierrée existante devant la maison forestière (150m²)				500	
Signalétique directionnelle : chénaie du souvenir, chêne Notre Dame, colonnes guidon, carrefour Plaisance				500	
Reprise et recharge concassé calcaire du parking existant (400m²)				3 000	
TOTAL secteurs 1 à 3	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
Investissements	158 500	50 000	2 000	82 500	292 500

FICHE ACTION 2

Réhabilitation de l'accueil et de la signalétique aux portes d'entrée secondaires du massif de Chaux (site de Falletans, sentier des vieux fays à Arc et Senans, site de la fontaine Lecomte)

1 - Objectifs

Offrir des sites d'accueil au-delà de la zone la plus fréquentée du massif. Sites connectés à l'échappée jurassienne (fontaine lecomte et aire de falletans) ou à l'[EuroVelo 6®](#) (Sentier des Vieux Fays).

2 - Sites retenus

- Aire de Falletans - 2^{ème} colonne route forestière du Grand Contour
- Sentier des Vieux Fays - forêt communale d'Arc et Senans, RD31
- Fontaine Lecomte - route forestière des Italiens

3 - Programme d'actions

- Aire de Falletans :
 - ⇒ réhabilitation de l'abri :
 - Réhabilitation de l'abri pique-nique (toiture et panneaux latéraux)
 - Rénovation des tables et bancs
- Fontaine Lecomte :
 - ⇒ Amélioration de l'accueil et signalétique
 - Rampe d'accès sécurisée pour accéder à la source
 - Signalétique 3 volets
- Sentier des Vieux Fays :
 - ⇒ Amélioration de l'accueil et signalétique
 - Signalétique 3 volets

4 : cartes de localisation des travaux



5 : Investissements - Détails des coûts

ENTREES SECONDAIRES	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
INVESTISSEMENTS				18 000	18 000
Aire de Falletans					
réhabilitation de l'abri de pique-nique				8 000	
La fontaine Lecomte (sans réhabilitation du captage)					
Dépose équipements obsolètes (garde-corps...)				500	
Remise en forme du parking existant, recharge en concassé de carrière				1 500	
Panneau Accueil 3 volets : Offre d'accueil en Forêt de Chaux - Offre d'accueil du site - Historique forêt de Chaux + signalétique d'accès				3 000	
Amélioration de l'accès piéton à la source par la création d'une rampe d'accès empierrée sur 30 m de long et 2 m de large				2 000	
Sentier des vieux Fays - FC Arc et Senans					
Espace accueil : mise en place d'un panneau d'information trois volets sur l'Offre d'accueil en Forêt de Chaux				3 000	
					18 000

FICHE ACTION 3

Renforcement de l'unité de territoire "forêt de Chaux" avec la mise en œuvre d'une signalétique d'entrée.

1 - Objectifs

En complément des portes d'accès identifiées sur les sites majeurs, il convient de donner au massif de Chaux une identité à travers sa signalétique installée aux entrées principales et secondaires, qu'elles soient en forêt domaniale ou communale.

Il convient d'harmoniser la ligne des équipements et des mobiliers.

2 - Sites retenus

Les entrées de forêts principales et secondaires non associées à un espace d'accueil soit 12 entrées en forêt domaniale (6 principales et 6 secondaires) et 6 en forêt communale (2 principales et 4 secondaires)

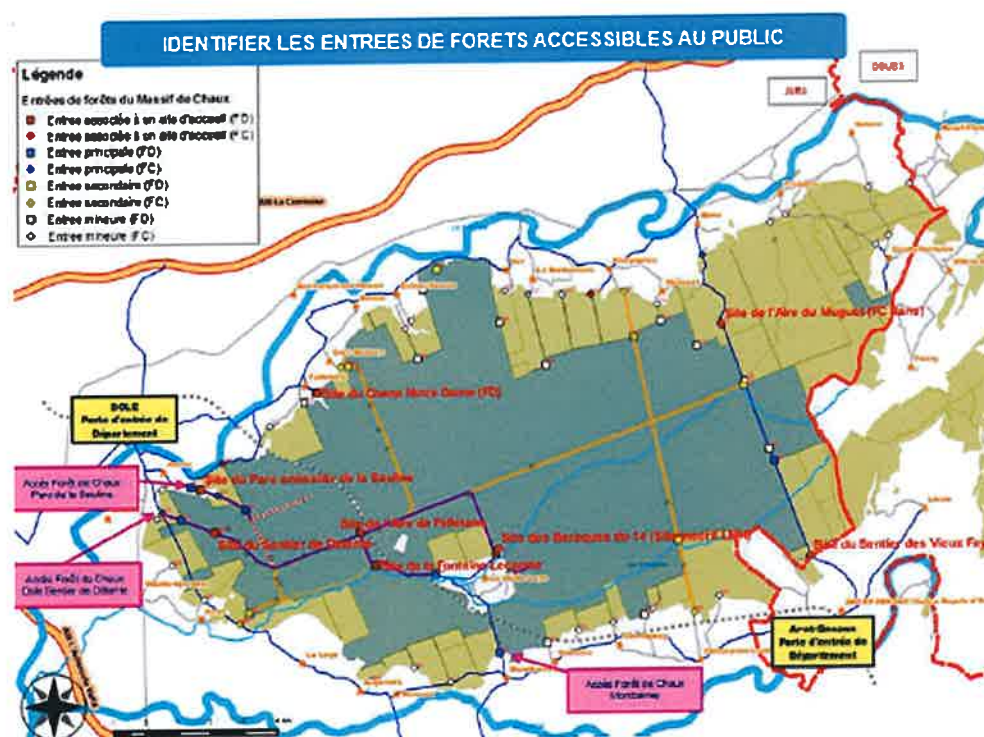
3 - Programme d'actions

Mise en place aux entrées de forêt d'un panneau simple volet avec le nom de la forêt avec son rattachement au massif de Chaux.

*Entrée de forêt
non associée à un site d'accueil*



4 : Cartes de localisation des travaux



5 : Investissements - Détails des coûts

Territoires concernés par les investissements

5 - Renforcement de l'unité de territoire Forêt de Chaux avec mise en œuvre d'une signalétique d'entrée		CAGO	CCVA	CCIN	total
18 000	Mise en place des panneaux d'entrées de forêt aux entrées principales non associées à un espace d'accueil.	8 000	5 000	5 000	18 000
	12 en forêt domaniale 6 en forêts communales : FC de Crissey, Dole-Goux, Chissey-sur-Loue, Rans, limite Étrepigny et Plumont, Rochefort Gros Buisson	8 000	5 000	5 000	18 000

FICHE ACTION 4

Mise en place d'un schéma de circulation

1 - Objectifs

- Organiser les accès au massif de Chaux à partir de la voirie publique,
- Répondre au besoin de desserte (sites d'accueil et liaisons de proximité) en limitant l'utilisation des routes forestières qui ne sont pas dimensionnées pour accueillir un trafic routier conséquent.
- Limiter le transit sur les routes forestières aux tronçons indispensables aux liaisons de proximité souhaitées par les collectivités

2 - Sites retenus

- Les axes de circulation ouverts au public (routes forestières),
- La voirie publique desservant le massif en privilégiant les 3 entrées de massif les plus pertinentes (Dole et Montbarrey)

3 - Plan d'actions

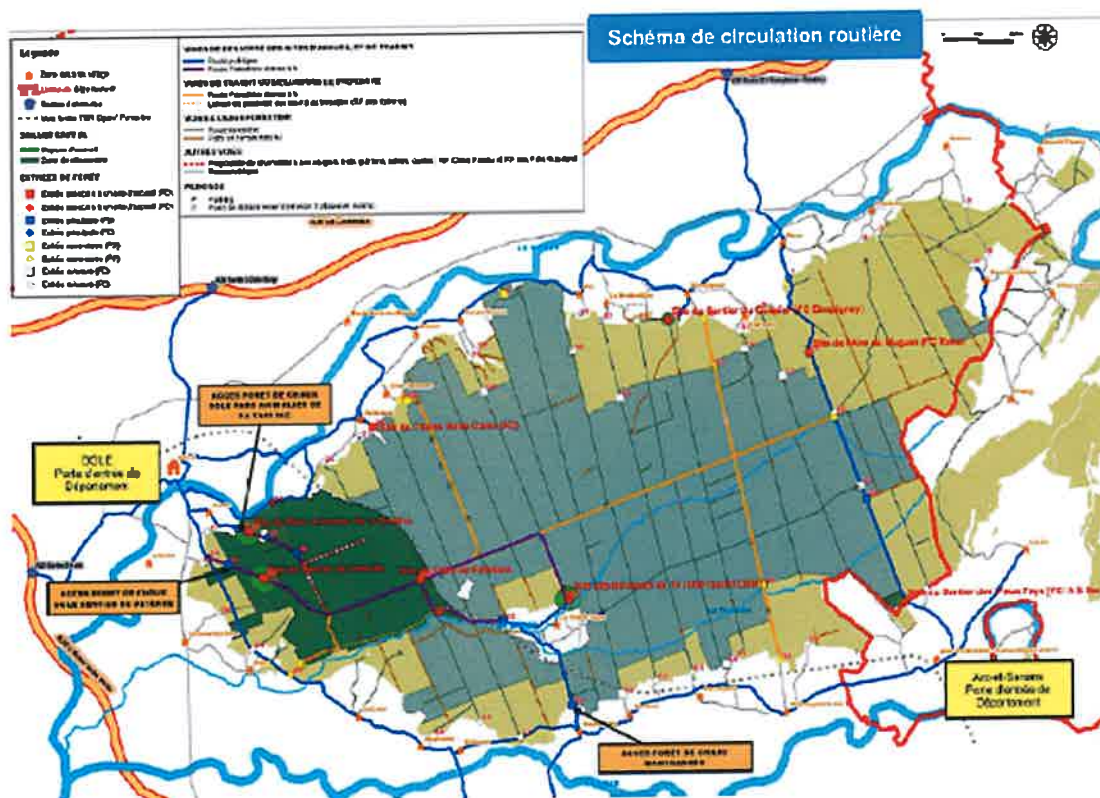
Les accès et les voies :

Les usagers seront canalisés vers les trois accès privilégiés via les routes départementales en périphérie de massif (RD7, RD11 et RD31 – accessoirement RD76). Ce choix soulagera le trafic sur la partie orientale de la route forestière du grand contour, mal sécurisée, étroite et monotone. En outre, ce choix offrira des itinéraires plus agréables par la diversité des paysages et des villages traversés. Il permettra une convergence vers Dole et Arc et Senans qui sont identifiées comme portes d'entrée du département. Il suivra la logique touristique en passant à proximité des sites d'accueil périphériques et de la saline royale liée à la forêt de Chaux. Il invitera, par ailleurs, à la découverte du pittoresque Val d'Amour.

Les liaisons de proximité :

On contiendra la circulation sur les voies forestières destinées aux liaisons de proximité en adoptant une signalétique directionnelle à minima sur ces axes, et en orientant les visiteurs vers le réseau public.

4 : cartes de localisation des travaux



5 : Investissements - Détails des coûts

Répartition des investissements par territoire

6 - * Signalétique du schéma de circulation		CAGD	CCVA	CCIN	total
75 000	Routes forestières – signalétique directionnelle intra forestière et réglementaire.	10 000	10 000	10 000	30 000
	Routes publiques - panneau directionnel « forêt de Chaux » et panneaux directionnels (sites, villages...)	5 000	5 000	5 000	15 000
	Signalétique nominative des routes forestières et colonnes (56 + 6 unités)	10 000	10 000	10 000	30 000
	* à concurrence de 1/3 par EPCI	25 000	25 000	25 000	75 000

FICHE ACTION 5

Réhabilitation du pont des scouts de la rivière Clauge.

1 - Objectifs

- Réhabiliter un ouvrage emblématique au plan local situé sur un site d'accueil du public vétuste,
- Assurer une communication sur les travaux de renaturation de la rivière Clauge et de ses affluents ayant comme support un mobilier original,
- Assurer une communication sur l'aménagement de la réserve biologique domaniale de la clauge (aulnaie alluviale en libre évolution) et la valorisation de la biodiversité
- Rendre attractif ce site situé sur un itinéraire dont la fréquentation augmentera à la faveur de la boucle cyclotourisme empruntant la route forestière des italiens.
- Connecter le site à l'échappée jurassienne en le complétant par une nouvelle offre de sentier à inscrire au PDIPR autour de l'enclave de la vieille verrerie (thématique sur le patrimoine industriel disparu)

2 - Sites retenus

Ancienne passerelle « pont des scouts » située parcelles 1277/1295 de la FD CHAUX, route forestière des italiens, territoire communale de Belmont (cf carte de la localisation des travaux)

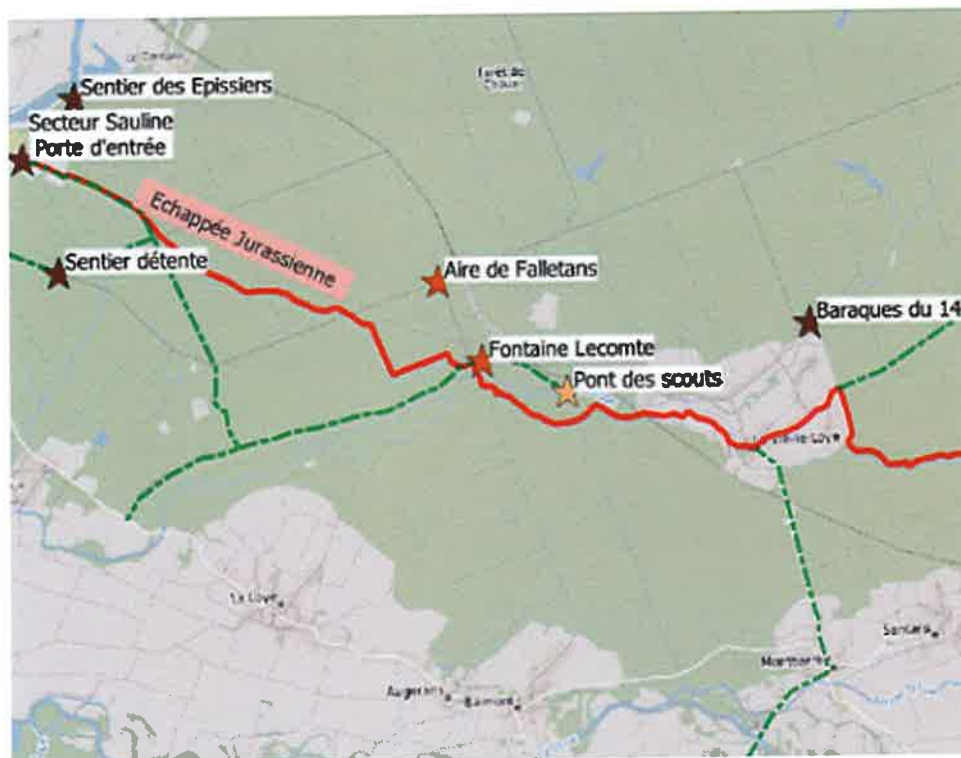
3 - Plan d'actions

Dépose et reconstruction d'une nouvelle passerelle grâce à un partenariat avec les compagnons du Tour de France de l'Institut Européen de Formation, basé au Lycée des métiers du bois à MOUCHARD. Action pédagogique prévue en 2022/2023.

Le volet communication s'appuiera sur cette passerelle par la pose de consoles thématiques de communication sur les travaux de renaturation de la clauge et de ses affluents.



4 : cartes de localisation des travaux



5 : Investissements - Détails des coûts

Territoires concernés par les investissements

7 - Remise en état du pont des scouts - à la faveur de l'action de communication financée par AERMC sur la restauration de la Clauze		CAGD	CCVA	CCIN	total
45 000	Communication financée à hauteur de 20 k€ (AERMC) + 5 k€ (ONF)				
	Etude (bois et béton) 4 000 € Maçonnerie 6 600 € Fourniture bois assature et ferrure inox, platelage et traitement 14 600 € Logistique transport et levage 3 300 € Construction et mise en œuvre = projet pédagogique lycée du bois 6 500 € Maîtrise d'œuvre et garantie décennale 10 000 €		45 000		
			45 000		45 000

Sur les 45 k€ de travaux prévus, une recherche active de financement, à concurrence de 30 k€, est conduite par l'ONF.

FICHE ACTION 6

Maintien des liaisons routières intra forestières ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur

1 - Objectifs

- Maintenir en l'état la voirie forestière ouverte à la circulation du public afin de garantir les accès aux sites, la fonction sociale de la forêt et les liaisons de proximité,
- Assurer le fonctionnement du schéma de circulation

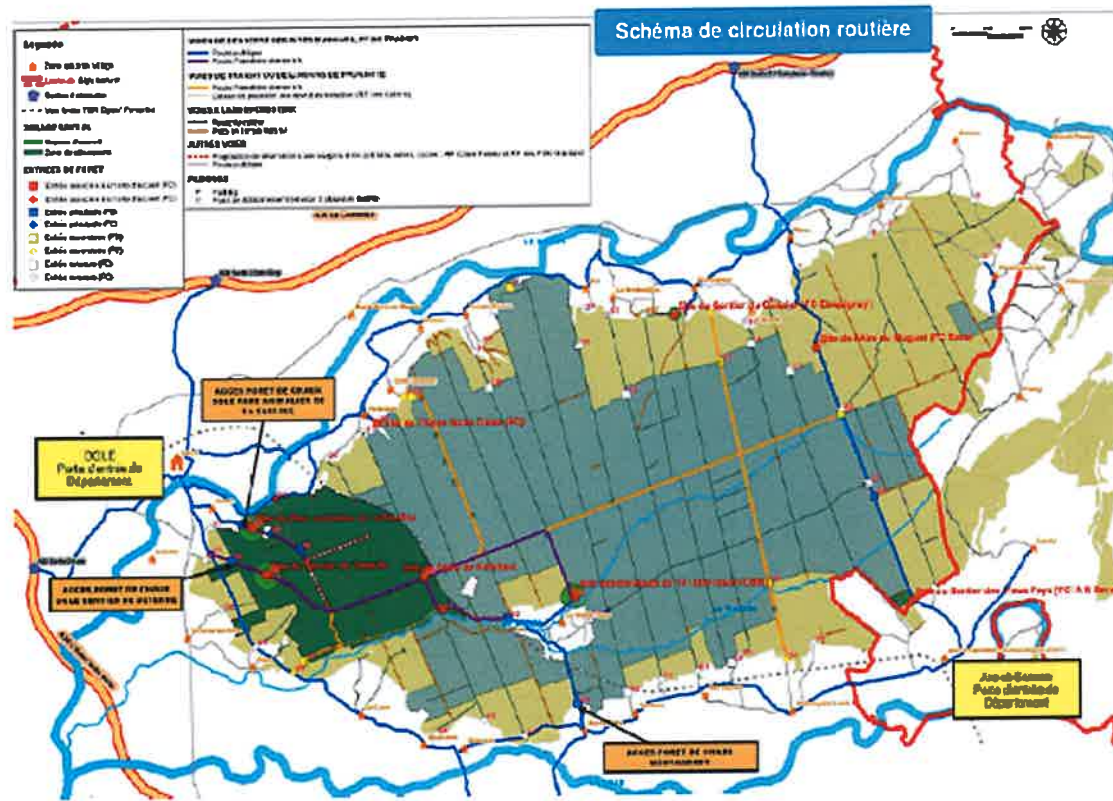
2 - Sites retenus

Nom de la Route Forestière	Troignon concerné	Usage	Niveau d'intensité du transit	Longueur à usage d'accueil du public
RF de la Saulno	Entrée forêt / Carrefour 4 chemins (RF Prés Gaudard)	Desserte sites et Transit	1	1 000 m
RF des Prés Gaudard	Carrefour 4 chemins (RF Saulno) / RF Chien pendu	Desserte sites	1	360 m
RF du Grand Contour (1)	Dole / 3 ^e colonne	Desserte sites et Transit	1	10 300 m
RF du Grand Contour (2)	3 ^e colonne / RD31	Transit (accès réglementé : ouvert de 6h à 20h)	2	8 000 m
RF des Moines	Entrée Forêt / RF des Italiens	Transit	3	1 650 m
RF des Italiens (1)	1 ^{re} colonne / Carrefour RF des Moines	Transit	3	1 100 m
RF des Italiens (2)	Carrefour RF des Moines / RF Vault	Transit soumis à autorisation	3	2 950 m
RF des Italiens (3)	Carrefour RF Vault / Entrée forêt	Desserte sites et Transit	1	2 170 m
RF du Grosbuisson	Entrée nord Forêt / RF Gd Contour	Transit	2	5 500 m
RF Linoz	RF Grand Contour / Baraque du 14	Desserte sites et Transit (accès réglementé : ouvert de 6h à 20h)	1	2 100 m
RF Brend	Liaison Etrepigny / Chessey	Transit	2	10 100 m
RF Vault	Accès à la plantation du souvenir	Accès	3	1 700 m
				49 030 m arrondie à 49 km

3 - Plan d'actions

Avec près de 50 kilomètres de routes forestières ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, il convient d'assurer à minima la réfection généralisée d'1/10^{ème} du réseau chaque année soit 5 kilomètres pour environ 20 000 m² de revêtement. Le traitement idéal en réfection généralisée est le bicouche à l'émulsion. L'investissement de 70 k€ annuel permettra de traiter +/- 3 kilomètres de voirie selon les prix de marché.

4 : cartes de localisation des travaux



5 : Investissements - Détails des coûts

5 - Maintien des liaisons routières intra forestières ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur		CAGO	CCVA	CCIN	total
150 000	Réfection généralisée sur la période de la convention pour la voirie ouverte à la circulation (longueur totale 50km – réfection annuelle de 1/10ème du linéaire total) – 70 000€/an sur 5 ans. Financement collectivités (150 K€) + ONF (200 K€) total 350 k€	50 000	50 000	50 000	150 000
		50 000	50 000	50 000	150 000